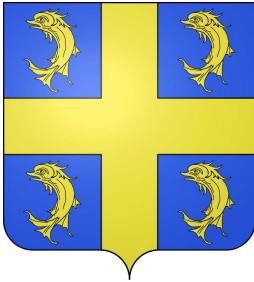


DEL085_2025

DÉPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE DOUBBIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Le samedi 13 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Mairie de Doubbies, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel des séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Irène LEBEAU, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 05/12/2025

Secrétaire de séance : Marc SAUVAIRE

En exercice : 10

Présents : 8

Excusés : 2

Absents : 0

Résultats de vote :

Adopté

Pour : 8 voix

Contre : 1 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 1

Membres présents :

Irène LEBEAU, Marc SAUVAIRE, Renaud ESCANDE, Gaëlle JOSSINET, Corinne THERIC, Jean-Luc ABLE, Jean-Marie PONCELET, Laurent BALSAN

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Jean-Claude THION, Christian RAGUES (donne pouvoir à : Jean-Marie PONCELET)

Membres Absents :

Soutien aux manifestations taurines dans le Gard

Mme le Maire expose :

Malgré la stricte application des guides de bonnes pratiques établis par les préfectures du Gard, de l'Hérault et des Bouches-du-Rhône, plusieurs accidents récents ont engagé la responsabilité civile des organisateurs et des manadiers, en vertu de l'article L.211-16 du Code rural, qui institue une responsabilité de plein droit du propriétaire de l'animal.

Dans la plupart de ces cas, les victimes s'étaient volontairement exposées au danger, en franchissant les barrières ou en ignorant les avertissements de sécurité. Pourtant, la faute de la victime n'est quasiment jamais reconnue, ce qui conduit à une responsabilité systématique des acteurs de la filière.

Cette situation a conduit le principal assureur des manifestations taurines à se retirer du marché, considérant que le risque n'est plus assurable dans le cadre législatif actuel.

Ce retrait place aujourd'hui les communes et les manadiers dans l'impossibilité matérielle et juridique

d'organiser des événements pourtant essentiels à la vie locale, au tourisme et à l'économie régionale.

Bien que n'étant pas concernée par ce type de manifestation, Mme le Maire propose de signer le courrier soumis à l'ensemble des maires du départements, joint à la présente délibération, par solidarité avec les communes et les éleveurs concernés ; ce courrier sera adressé à M. le Préfet du Gard et à M. le Garde des Sceaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition et charge Mme le maire de signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en mairie le samedi 13 décembre 2025

Le Secrétaire de séance,
Marc SAUVAIRE

Mme le Maire

